

# Modèle de contrat de travail (conforme à la CCT des shops de stations-service)

## 1. Partenaires au contrat

Nom : Employeur  
Rue :  
NPA / localité :

Nom / prénom : Employé/e  
Rue :  
NPA / localité :  
Date de naissance :

## 2. Généralités

Le contrat de travail règle les rapports de travail entre l'employé/e et l'employeur, en complétant ou en s'écartant de dispositions de la Convention collective de travail des shops de stations-service suisses (CCT) du 1<sup>er</sup> novembre 2023, laquelle fait partie intégrante du présent contrat individuel de travail. Pour le surplus, les dispositions du Code des obligations s'appliquent à titre supplétif.

La Convention collective de travail des shops de stations-service suisses a été remise à l'employé/e.

## 3. Dispositions spéciales

### 3.1. **Fonction / Qualifications / le lieu de travail**

L'employé/e est engagé-e comme.....(Fonction). L'employeur et l'employé/e ont vérifié le classement dans la catégorie de salaire minimum applicable selon l'annexe 2 CCT. L'employé/e confirme avoir fourni ou présenté tous les renseignements et documents nécessaires :

- Sans apprentissage     Sans apprentissage, à partir de la 3e année de service     2 ans d'apprentissage  
 3 ans d'apprentissage

Le lieu de travail est à : \_\_\_\_\_ (rue, n°, code postal, ville)

### 3.2. **Début du contrat / durée / Période d'essai**

- Les rapports de travail débutent le ....et ils sont fixés pour une durée indéterminée.  
 Les rapports de travail débutent le ....et se terminent le .....

La période d'essai est fixée à ... mois.

### 3.3. **Durée du travail hebdomadaire**

La durée du travail s'élève à ..... heures par semaine, ce qui correspond à un taux d'occupation de ..... %.

### 3.4. **Salaire**

- Le salaire brut mensuel fixe de l'employé/e s'élève à CHF \_\_\_\_\_ x 13.  
 Le salaire mensuel horaire brut de l'employé/e se compose des éléments suivants :

Salaire horaire :	CHF	...
Indemnité pour les jours fériés 3,59%	CHF	...
Indemnité de vacances 9,24% / 10,64%	CHF	...
Total intermédiaire :	CHF	...
Part au 13 <sup>e</sup> salaire mensuel 8,33%	CHF	...
<b>Total :</b>	<b>CHF</b>	<b>...</b>

## 4. Autres dispositions

Lieu / date: \_\_\_\_\_

L'employeur: \_\_\_\_\_ L'employé/e: \_\_\_\_\_

*Le présent contrat est établi en deux exemplaires. L'employé/e et l'employeur disposent chacun d'un exemplaire signé par les deux parties.*